

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 34
Pouvoirs..... 09
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

DF/CD

**N°2019-05-08 : BUDGET ANNEXE DU FOYER RESIDENCE JEAN LEBAS -
BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2019**

Le jeudi 23 mai 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 mai 2019.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMIN
Olivier MICONNET
Annick MONIER
Salem AIDOUDI
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD
Lucie LE COZ

Jean-Sébastien ROUCHET
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET
Gérard LANTERI
Didier LAFARGUE
Eric NANTI
Laurent PIRON
Ghislaine NEBIE
Grégory FICCA
Cédric LE COZ
Donni MILOTI

François DIONNET
Véronique PREUX
Josiane GEOFFROY
Jean-Marie MARCZAK
Françoise BITATSI-TRACHET
Jean-François MAGNIEN
Laurence HODE
Serge LE BOZEC
Bernadette PIRON-RENAULT
Evelyne DUFOUR

Pouvoirs :

Kaïssa BOUDJEMAI à
Monique MONIER
Corinne CARCREFF à
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Meriem BEN NASER à
Philippe ARNAUD

Regaya FERJANI à
Salem AIDOUDI
Nathan HADDAD à
Olivier MICONNET
Aurélië MANTEL à
Serge MANTEL

Georges GUILBERT à
Evelyne DUFOUR
Magali DAUBA à
Laurence HODE
Armen PAPA ZIAN à
Jean-François MAGNIEN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur MARCZAK a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 2019-02-04 du Conseil municipal en date du 07 février 2019 adoptant le budget primitif 2019 du foyer résidence Jean Lebas,

Vu la délibération n° 2019-05-07 du Conseil municipal en date du 23 mai 2019 affectant les résultats du Foyer Résidence Jean Lebas pour l'exercice 2018,

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente du 14 mai 2019,

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits à la section de fonctionnement au chapitre 011 (groupe I) principalement sur les fluides, qu'il convient d'attribuer un complément de subvention d'équilibre à hauteur de 23 000 €,

Considérant la reprise des résultats 2018, et notamment le résultat de fonctionnement totalement affecté à la section d'investissement pour 14 327,00 €, afin de pouvoir procéder aux travaux de réhabilitation des logements,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans le budget supplémentaire du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'exercice 2019, ci-annexé et résumé comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
60611	2 000.00	747	23 000.00
60618	21 000.00		
TOTAL	23 000.00	TOTAL	23 000.00

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
2181	14 409.42	001	82.42
		10682	14 327.00
TOTAL	14 409.42	TOTAL	14 409.42

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2019 s'élève à 847.162,56 € au lieu de 809.753,14 €, soit :

En section de fonctionnement : 801.769,92 €

En section d'investissement : 45 392,64 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Annexe 1 : Budget Supplémentaire - Budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas -
Exercice 2019

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 mai 2019.

M. Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

